Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale des territoires de l'Oise

Service économie agricole

Beauvais, le 30 mars 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

TELEPAC 2018

Télédéclaration 2018

La période de télédéclaration pour les aides surfaces se déroule du **1er avril au 15 mai 2018 inclus**.

Pour accéder au site TéléPAC : https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/

Pour réaliser votre télédéclaration, il faut vous connecter avec notre numéro PACAGE et votre mot de passe. Si vous avez perdu votre mot de passe, une procédure de renouvellement de votre mot de passe est disponible sur le site des services de l'État dans l'Oise : http://oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Les-teleprocedures/Perte-du-mot-de-passe-TelePAC

Une proposition d'accompagnement : les réunions d'information

La DDT de l'Oise participe à des réunions d'informations techniques concernant la télédéclaration 2018 .

Une réunion organisée par la ***Chambre d'Agriculture*** :

- Mardi 10 avril à 14h30, chambre d'agriculture de Beauvais

Six réunions organisées par la ***FDSEA*** :

- Lundi 9 avril à 9h30, coopérative Valfrance à Senlis,
- Lundi 9 avril à 14h30, salle des fêtes de Marquéglise,
- Mardi 10 avril à 10h00, salle des fêtes de Granvilliers,
- Jeudi 12 avril à 10h00, maison de l'agriculture à Beauvais,
- Jeudi 12 avril à 14h30, salle des fêtes de Saint-Just-en-Chaussée,
- Mercredi 18 avril à 14h00, maison de l'agriculture à Beauvais. Réunion spéciale BIO (« Agriculture biologique »).

Trois réunions organisées par le ***CER France*** :

- Vendredi 13 avril à 9h30, Centre Socio-culturel à Grandvilliers,
- Mardi 17 avril à 9h30, 325 av. mare Gessart à Venette,
- Jeudi 19 avril à 9h30, 17 rue Pierre Waguet à Beauvais.

Un circuit d'aide à votre disposition : les organismes de service et la DDT :

Pendant la période de télédéclaration, en complément de l'accompagnement de vos organismes de service, la direction départementale des territoires (DDT) de l'Oise met à disposition des ordinateurs pour que vous réalisiez votre télédéclaration de demandes d'aides. Des agents du service de l'économie agricole (SEA) sont présents pour vous accompagner dans cette démarche, vous restez cependant responsable de votre déclaration. Si vous n'êtes pas à l'aise avec les outils informatiques vous pouvez vous faire accompagner d'une personne de votre entourage plus à l'aise avec ces outils. Nous vous invitons à commencer à réaliser votre télédéclaration chez vous avant de venir bénéficier d'un conseil en DDT (notamment en ayant complété l'ensemble des cultures de l'année).

Dans tous les cas, l'accueil se fait **sur rendez-vous uniquement.**

Pour prendre rendez-vous, appeler le 03 60 36 52 31

La DDT vous propose un accompagnement sur plusieurs sites :

- **À la DDT sur le site de Beauvais :** l'accueil des agriculteurs pour TélePAC est organisé au bâtiment siège de la DDT, au 2 boulevard Amyot d'Inville, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30. **Un accès direct par la rue Racine (historiques bains douches) est ouvert**. Une **salle spécialisée** munie d'ordinateurs et d'agents dédiés à l'**accompagnement des agriculteurs** dans leur démarche de télédéclaration est mise à disposition.
- À **Noyon** dans les locaux de l'ADANE (Rue Adrien-Lhomme, ZI 60400 Noyon) le 19 avril, le 26 avril, le 03 mai et le 11 mai.
- À **Senlis** dans les locaux de la DDT (86, rue G.Clémenceau – 60300 Senlis) le 16 avril, le 23 avril et le 4 mai.
- À **Grandvilliers** dans les locaux du CERNODO (55, rue de Saint-Fuscien 60210 Grandvilliers) le 25 avril, le 2 mai et le 09 mai.